

**Licence professionnelle Gestion environnementale du
paysage végétal urbain**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Gestion environnementale du paysage végétal urbain. 2014, Université Paris-Sud. hceres-02038498

HAL Id: hceres-02038498

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038498>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Gestion environnementale du
paysage végétal urbain

de l'Université Paris-Sud

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris-Sud

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Gestion environnementale du paysage végétal urbain

Secteur professionnel : SP1-Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

Dénomination nationale : SP1-5 Aménagement du paysage

Demande n° S3LP150008530

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : UFR Sciences Université Paris-Sud, Ecole du Breuil et Museum National d'Histoire Naturelle, Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Gestion environnementale du paysage végétal urbain* forme des techniciens généralistes de l'aménagement paysager urbain ou périurbain, capables dans une logique de développement durable d'intégrer les enjeux de l'écologie urbaine, de développer les trames vertes, de gérer la biodiversité, de diminuer les principaux impacts négatifs en développant de bonnes pratiques dans les espaces verts (protection biologique intégrée, utilisation de plantes moins exigeantes en eau, engrais). Ces professionnels assurent des services de diagnostic et d'expertises écologiques dans les entreprises d'espaces verts, du paysage et au sein des collectivités territoriales engagées dans le développement durable. Les métiers visés sont : gestionnaires ou cadres conseillers en aménagement paysager, chargés de mission environnement, assistants ingénieurs ou techniciens dans les métiers du paysage, formateurs en gestion environnementale et en éducation à l'environnement, etc.

La formation, ouverte en septembre 2010, est portée par l'UFR Sciences de l'Université de Paris-Sud et est proposée en formation initiale à temps plein, en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) et en formation continue. Elle s'adresse à des étudiants de licence *Biologie* mais également des étudiants titulaires d'un DUT *Génie biologique*, ou d'un BTS *Aménagements paysagers, Gestion et protection de la nature, Gestion forestière, Productions horticoles, Design d'espace option aménagement, Gestion et maîtrise de l'eau*. L'originalité de la formation paraît tenir à la spécificité du milieu urbain visé, ainsi qu'à son partenariat avec l'Ecole du Breuil et le Muséum national d'histoire naturelle.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation offre la possibilité d'acquérir des connaissances et des savoir-faire dans le domaine de l'aménagement des territoires, ce domaine est appelé à se développer en raison de la place de plus en plus importante accordée à la gestion de la nature en ville. Malgré un contexte économique général plutôt morose, les problématiques visées par la formation et l'environnement de la région Ile-de-France constituent des éléments favorables.

Le programme pédagogique se structure autour de 11 unités d'enseignements (UE) avec un volume horaire global de 420 heures en présentiel, il se déroule suivant un calendrier permettant de prendre en compte la semestrialisation et les aspects saisonniers liés à la botanique. Les enseignements allient les connaissances techniques du domaine de la gestion des espaces verts en milieu urbain et les outils de la communication. Ce programme complet est construit de façon cohérente. Le contenu pédagogique des UE, décrit avec une bonne précision, et leur articulation apparaissent pertinente et cohérents. Une UE de remise à niveau en botanique et en horticulture facilite l'accueil d'étudiants provenant de filières très différentes. La formation se décline en apprentissage et s'appuie sur le soutien administratif du centre de formation des Apprentis CFA Union. Les aspects relatifs aux UE d'activité en entreprise (10 semaines au semestre 1 (S1), 22 semaines au semestre 2 (S2)) et de projet tuteuré (70 heures au S1, 70 heures au S2) paraissent bien conçus et solidement organisés. Les modalités de contrôle de connaissance sont basées sur un examen final pour chaque UE organisé à la fin de chaque semestre, elles restent classiques mais font apparaître un décalage par rapport à l'arrêté de 1999 au niveau des coefficients qui ne respectent pas le rapport de un à trois.

La mise en place du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et des Trames vertes et bleues (TVB) locales devrait constituer un débouché pour les diplômés de la formation dans les bureaux d'étude et peut-être aussi dans les collectivités locales. Cependant, actuellement, un nombre important de diplômés poursuivent des études à l'issue de la formation. En raison de sa date récente d'ouverture (rentrée 2010), cette LP présente les données sur l'insertion professionnelle issues de ses propres enquêtes, réalisées en mai-juin 2013 par mail et téléphone pour les deux promotions de diplômés (2011 et 2012), avec un taux de répondants très satisfaisant atteignant presque les 100%. Pour les deux promotions référencées, l'insertion professionnelle immédiate concerne en moyenne 45 % des diplômés, ce qui reste faible, après une durée moyenne de recherche inférieure à six mois. Les données relatives au devenir des diplômés sont sans doute plus fondamentalement préoccupantes que le dossier ne paraît le reconnaître et devraient conduire à s'interroger sur les débouchés réels d'une formation professionnelle à ce niveau. Les postes occupés sont en majorité des postes de jardiniers paysagistes (9/15) mais les emplois ne correspondent pas toujours au niveau de la qualification acquise. Les poursuites d'études, quant à elles, sont élevées pour une LP (55 % des inscrits) même si le dossier, qui rappelle que le projet d'insertion professionnelle immédiate est un critère de sélection à l'entrée, souligne que la moitié des poursuites d'études s'effectuent en apprentissage. Il ne semble pas y avoir d'actions correctrices envisagées.

Cette formation s'appuie sur les partenariats professionnels de divers services de collectivités (notamment le service des espaces verts de la mairie de Paris), d'entreprises du domaine (qui « fournissent » intervenants et contrats d'apprentissage) ainsi que de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage et de l'Association française des directeurs de jardins. Ces partenariats restent informels mais il est envisagé de les formaliser. Le rôle des professionnels dans le fonctionnement de la LP apparaît réel et significatif aux divers niveaux organisationnels prévus : jurys d'UE, de diplôme, réunion pédagogique, etc. L'implication des professionnels dans les enseignements est très satisfaisant : 36 % des heures d'enseignement (hors encadrement des activités en entreprise) sont effectivement assurées par des professionnels extérieurs, qui sont au nombre de 17. On peut regretter la part variable et un peu déséquilibré des interventions : intervenants multiples à titre ponctuel sur des thèmes de gestion environnementale ou outils professionnels -- une majorité de ces professionnels, assurant chacun entre 2 et 6 heures de formation- et intervenant unique dans le domaine du paysagisme, assurant 70 heures de formation, soit près de la moitié du total des heures de professionnels.

L'équipe pédagogique est large et variée : elle associe des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Sud et du Muséum national d'histoire naturelle, des enseignants de l'Ecole du Breuil et des intervenants professionnels. La responsabilité de la formation est assurée par un professeur de l'Université Paris-Sud et la coordination pédagogique par un enseignant de l'Ecole du Breuil. Il existe un comité de pilotage qui associe les représentants des établissements partenaires, l'intervenant professionnel principal et quelques autres représentants de l'encadrement professionnel. Ce comité fonctionne en réunion semestrielle. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais les maîtres d'apprentissage sont conviés chaque année à une réunion avec les principaux acteurs de la formation pour améliorer la progression de l'apprentissage en entreprise et affiner les besoins en formation. Pour les trois promotions de référence depuis l'ouverture de la LP en 2010, l'attractivité est fortement croissante avec un taux de pression (nombre de candidatures rapporté aux effectifs) augmentant de 2 à 5,5.



Le dossier ne comporte pas d'indications précises sur l'origine des candidats mais il semblerait que cette attractivité n'est pas effective parmi le public de l'Université Paris-Sud. Les modalités de sélection comportent plusieurs étapes, dont un entretien. Les critères de sélection incluent la perspective d'obtention d'un contrat d'apprentissage ainsi que le projet d'insertion professionnelle directe à la sortie, ce qui est sans doute difficile à évaluer réalistement vu le nombre de poursuites d'études en sortie. Les effectifs sont relativement stables avec un nombre avoisinant les 22 étudiants. La plupart des inscrits viennent de BTS (majoritairement en Aménagement paysager), en provenance de la région Ile-de-France pour 64 % d'entre eux. Malgré la mise en place de modules dans les parcours de licence facilitant l'accès ou permettant de mieux faire connaître cette spécialité, le public de L2 tout comme celui de DUT n'est malheureusement pas représenté.

- Points forts :
 - Organisation en alternance bien conçue.
 - Forte dimension professionnelle.
 - Attractivité nationale.

- Points faibles :
 - Nombre de poursuites d'études élevé pour une LP.
 - Partenariats non formalisés.
 - Equilibre discutable concernant le nombre d'heures confiées aux intervenants ponctuels et majeurs.
 - Peu d'inscrits issus de L2 ou de DUT.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est important d'établir les conventions annoncées comme envisagées, notamment avec les deux établissements partenaires.

Pour assurer la pérennité de cette formation, il est vivement recommandé d'analyser plus finement le déséquilibre entre insertion professionnelle et poursuites d'études (certaines poursuites d'études ne seraient-elles pas par défaut, c'est-à-dire faute de perspectives immédiates d'emploi ?) et chercher les moyens d'y remédier. Une réflexion sur les besoins réels du marché en professionnels à ce niveau devrait accompagner cette analyse de l'insertion, en concertation avec les professionnels partenaires.

Il serait intéressant de tenter si possible de revoir le rapport entre nombre d'intervenants et heures assurées par ceux-ci afin que la répartition des enseignements revenant à chacun soit plus équilibrée.



Observations de l'établissement

Le Président de l'Université

A

Monsieur Jean-Marc GEIB
AERES
25 rue Vivienne
75002 Paris

Présidence
Bâtiment 300
91405 Orsay Cedex
Tel: 01.69.15.74.06
Fax: 01.69.15.61.03
president@u-psud.fr

Orsay, le 28 Avril 2014

Réf: 118/14/JB/CV/LS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'ensemble des évaluations que vous nous avez fait parvenir. Dès à présent, nous nous attachons à intégrer vos recommandations dans la nouvelle offre de formation en cours d'élaboration.

Veuillez trouver ci-joint les observations relatives aux évaluations de l'AERES sur l'ensemble des formations de Licence, Licence professionnelle et Master que l'université souhaite vous communiquer. Ces observations fournies par mention sont regroupées par type de diplômes (L, LP, M).

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, mes très cordiales salutations.



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
Pr Jacques BIDJOUN
Président de l'Université Paris-Sud
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

REPONSE EVALUATION AERES CONTRAT 2010-2014

NOM DE LICENCE PRO : Gestion environnementale du paysage végétal urbain (mention Aménagement paysager)

Observations que vous souhaitez faire sur le rapport d'évaluation

- Nombre de poursuites d'études élevé pour une LP :

Le grand nombre de candidatures à la formation (environ 6 fois supérieur au nombre maximum de places disponibles) nous amène à devoir faire un choix parmi les candidats. Tous les candidats, à quelques exceptions près, sont auditionnés et l'un de nos critères dominants est la motivation à poursuivre ou non des études. Les candidats affichant une volonté de poursuivre leurs études au-delà de la licence pro ne sont pas acceptés. La décision de poursuivre des études est généralement prise en cours d'année. Nous encourageons les apprentis à s'insérer dans le milieu professionnel mais nous ne pouvons les empêcher de poursuivre leurs études s'ils le désirent, d'autant que c'est parfois le maître d'apprentissage lui-même qui pousse son apprenti à étudier. Une partie de nos diplômés continue en apprentissage, parfois même au sein de la même entreprise, preuve d'une bonne adéquation entre apprenti et maître d'apprentissage.

Nous envisageons une action correctrice : nous ne fournirons de lettres de recommandation pour une poursuite en école d'ingénieurs ou en master qu'à 3 étudiants de la promotion.

Beaucoup d'apprentis recherchent un master pro par alternance, or, très peu de M1 s'effectuent par cette voie. Il est à noter que la poursuite d'études en apprentissage est encouragée par les CFA et la Région. Faire une L3 pro constitue une véritable expérience professionnelle que les étudiants souhaitent valoriser dans leur CV tout en poursuivant leurs études pour consolider cette expérience acquise, cela apparaît comme une nouvelle composante d'une licence pro.

- Partenariats non formalisés :

Le partenariat avec l'école du Breuil et le Muséum National d'Histoire fait l'objet d'une convention de partenariat. En ce qui concerne les partenariats avec les professionnels, nous avons pris note de la remarque et nous formaliserons ces partenariats dans un futur proche.

- Équilibre discutable concernant le nombre d'heures confiées aux intervenants ponctuels et majeurs :

Cette remarque concerne visiblement l'un des professionnels, le paysagiste Thierry Jourdeuil, qui a en charge la totalité des enseignements de l'UE intitulée « Composition paysagère ». Cette UE est conçue de manière à ce que les étudiants travaillent pendant toute la durée de l'UE sur un unique projet, qu'ils présentent chacun à l'oral durant la session d'examens de juin. La pédagogie de l'UE est entièrement fondée sur la construction de ce projet, il nous paraît dommage de la modifier, les étudiants exprimant chaque année leur satisfaction vis-à-vis du fonctionnement et des bénéfices qu'ils retirent de cette UE.

- Peu d'inscrits issus de L2 ou de DUT :

Nous avons en effet assez peu d'inscrits issus de L2. Les candidats de L2 sont issus pour la plupart de licences de géographie ou de biologie. Il est à noter que les candidats sont peu nombreux. Certains doivent hésiter par rapport aux acquis techniques de 2 années passés dans la filière « Aménagement du paysage » des autres candidats. Nous rassurons les rares candidats issus de L2 qui nous sollicitent par rapport à ce sujet, en leur parlant de la mise à niveau prévue au début de la formation qui remplit bien son rôle. Les résultats d'étudiants motivés venant d'une L2 géographie montrent qu'ils peuvent même dépasser le niveau d'étudiants issus de la filière « aménagement paysager » tant en reconnaissance des végétaux qu'en projet paysager.

Nous n'avons que très peu de candidatures d'étudiants issus de l'Université Paris-Sud, et ce, malgré des campagnes d'information par diverses voies. Il s'avère que les étudiants de Licence de Biologie souhaitent dans leur immense majorité poursuivre en Master.

Quant aux DUT, il n'existe que très peu de DUT dont le programme fournisse les bases nécessaires pour suivre la licence pro. Nous n'avons eu jusqu'à présent aucune candidature d'étudiant issus de DUT Génie Biologique, pourtant affiché dans la liste des formations permettant d'accéder à notre licence pro. Nous avons eu des candidatures d'autres DUT, mais ces étudiants sélectionnés se sont finalement désistés avant la rentrée.